

Métamorphose - Stade de Coubertin**La Municipalité arrête le calendrier de réalisation**

Dans le cadre du projet Métamorphose, le stade Pierre-de-Coubertin verra ses équipements modernisés et reconstruits. Il pourra aussi recevoir des tribunes provisoires pour les grandes manifestations. Alors que les résultats du concours d'architecture seront présentés en décembre, la Municipalité s'est déterminée sur le planning de réalisation de cet objet. Les opérations de légalisation du sol et d'obtention des permis de construire seront engagées immédiatement après le concours. La réalisation est quant à elle prévue à partir de 2025, compte tenu des impératifs procéduraux dans un site sensible et des contraintes financières de la Ville de Lausanne. Parallèlement, des travaux d'aménagement seront entrepris à la Pontaise afin de mettre le stade aux normes et de lui permettre d'accueillir Athletissima dans l'intervalle. Cette solution est la meilleure pour garantir la pérennité du meeting d'athlétisme de Lausanne, à des coûts raisonnables.

Le projet Métamorphose intègre plusieurs opérations de modernisation des équipements sportifs lausannois. Dans ce cadre, la Municipalité a décidé de remplacer le stade mixte – athlétisme et football – de la Pontaise par, d'une part, un stade et centre de football situé à la Tuilière et, d'autre part, la modernisation du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin, à Vidy. Le stade de Coubertin doit voir ses installations permanentes transformées et développées afin de l'adapter aux besoins de la pratique de l'athlétisme par les clubs lausannois. Par ailleurs, le futur stade doit pouvoir accueillir des tribunes provisoires portant sa capacité totale à environ 12'000 places et lui permettant d'accueillir des grandes manifestations sportives de niveau international, à commencer par le meeting Athletissima, fleuron des grandes manifestations sportives lausannoises.

Un concours d'architecture a été lancé à fin 2014 afin de définir le futur projet d'aménagement du stade. La procédure suit son cours et les résultats du concours, parvenu à son terme, seront présentés au public dans le courant du mois de décembre 2016. Parallèlement, la Municipalité s'est déterminée sur le calendrier de réalisation de cet objet, en prenant en considération les éléments techniques, procéduraux et financiers, afin de définir le calendrier optimal de concrétisation du projet. Selon ces décisions, les opérations d'affectation du sol débiteront immédiatement, au début de 2017. Il s'agira alors d'élaborer un plan partiel d'affectation (PPA) portant sur le site du stade afin de permettre ensuite sa réalisation. Le projet lauréat fera ensuite l'objet d'une demande de permis de construire. Compte tenu du caractère sensible du site de Vidy, on peut penser que ces procédures prendront du temps et qu'elles pourront faire l'objet de recours susceptibles de retarder leur entrée en force. Or un retard du projet pourrait menacer la pérennité du meeting Athletissima. En outre la Ville de Lausanne doit veiller à ses finances publiques et à la nécessité d'étaler ses gros investissements.



Compte tenu de ces éléments – délais procéduraux et contraintes financières – la réalisation du stade de Coubertin pourra être envisagée après 2025. Dans l'intervalle, il s'agit d'assurer l'avenir du meeting d'athlétisme Athletissima, qui continuera à se dérouler dans le stade de la Pontaise jusqu'à la réalisation du projet de Coubertin. A cet effet, d'entente avec les organisateurs du meeting, la Municipalité propose la réalisation de travaux nécessaires à l'accueil du meeting à la Pontaise. Ces travaux permettront la mise aux normes de la Pontaise selon les standards internationaux obligatoires pour des compétitions telles qu'Athletissima et pour des championnats nationaux organisés par les clubs. Leur coût fait l'objet d'une estimation dont les résultats seront connus début 2017. Au vu des premiers éléments, le budget envisagé – quelques millions – est comparable, sur la période concernée, au coût estimé du fonctionnement du futur stade de Coubertin (location et montage de tribunes provisoires). Il ne devrait donc pas en résulter de surcoût global, l'enveloppe financière du projet étant respectée. Cet élément est en cours de vérification et pourra être établi d'ici le printemps 2017.

La solution retenue par la Municipalité constitue une démarche réaliste sur plusieurs plans :

- Elle respecte les options du projet Métamorphose, en particulier celle visant à remplacer l'actuel stade mixte de la Pontaise par un stade d'athlétisme et par un stade de football. Ce faisant, elle permettra à la Ville de tirer parti de l'importante plus-value foncière résultant de l'affectation des terrains de la Pontaise au logement et aux activités. La réalisation du stade de Coubertin contribue ainsi à l'équilibre financier global du projet Métamorphose.
- Elle permet aux procédures de réalisation du stade de Coubertin de se dérouler selon un planning réaliste qui intègre les retards possibles en lien avec de probables recours contre le projet.
- Elle garantit la pérennité d'Athletissima tout au long de la procédure d'affectation du sol et de construction du nouveau stade, les opérations étant étroitement coordonnées avec les organisateurs du meeting.
- Elle s'inscrit dans le cadre financier défini par la Municipalité et n'entraîne pas de surcoûts globaux.
- Enfin, même si elle implique un retard dans la démolition de la Pontaise, elle ne ralentit pas le rythme de réalisation des logements du projet Métamorphose. En effet, les PPA 1 et 2 du secteur des Plaines-du-Loup vont de l'avant et permettront la mise en chantier progressive des quartiers de logements et d'activités projetés dans cette zone selon le planning prévu. Le PPA 3 pourra ensuite être développé sur le site de la Pontaise.



La Municipalité a souhaité définir ce planning avant la proclamation des résultats du concours d'architecture du projet de stade de Coubertin afin que le cadre dans lequel il s'inscrira soit clairement défini dès le départ. Ce faisant, la Municipalité réaffirme sa volonté de concrétiser le projet qui sera issu du concours et de réaliser le programme des équipements sportifs du projet Métamorphose dans son intégralité.

La Direction de la culture et du
développement urbain

La Direction des sports et de la cohésion
sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, Syndic, 021 315 22 01**
- **Oscar Tosato, Municipal, directeur des Sports et de la cohésion sociale, 021 315 42 00**
- **Jacky Delapierre, directeur d'Athletissima, 079 210 24 37**

Lausanne, le 22 novembre 2016